



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

TITRE DE SEJOUR – Conjoint de bulgare/roumain étudiant ou scientifique 1^{ère} demande et renouvellement

PROCEDURE :

1. Prenez rendez-vous en ligne sur le site de la Préfecture www.isere.pref.gouv.fr
2. Constituez votre dossier - Le Service Accueil International (ISSO) de l'Université de Grenoble vous aide dans vos démarches. ISSO est ouvert du lundi au vendredi du 9h à 17H (jusqu'à 18H en septembre), sans rendez-vous.
3. Déposez le dossier à la date du rendez-vous à l'antenne de la Préfecture du campus de Gières -Saint Martin d'Hères.
Antenne de la Préfecture & ISSO
1025 avenue Centrale, Domaine Universitaire
38 402 Saint Martin d'Hères
Renseignements téléphoniques: 04 56 52 97 89 ou par e-mail : etudiants@isere.pref.gouv.fr

Un dossier incomplet ne sera pas accepté

- Présenter tous les actes **ORIGINAUX** demandés dans l'ordre de la liste de pièce avec leurs **PHOTOCOPIES**
- Faire traduire les actes rédigés en langue étrangère par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.

- **Remplir la fiche de renseignements** jointe à la présente liste en y précisant **l'objet de votre demande** et **vos attaches familiales** en France et dans le pays d'origine : époux (se) - enfant(s) – père – mère - frère(s) - sœur(s) (joindre les copies des pièces d'identité des membres de votre famille résidents en France)
- La présence de votre époux (se) en vue de signer une déclaration sur l'honneur de communauté de vie, muni(e) de son passeport ou de sa pièce d'identité
- Une attestation de prise en charge par une assurance offrant les prestations mentionnées aux articles L321-1 et L 331-2 du code de la sécurité sociale **de votre conjoint** (si vous êtes ayant droit)
- L'imprimé rempli de demande de contrôle médical OFII (pour les premières demandes)

ETAT CIVIL

- 4 photos d'identité aux normes ISO/IEC 19794-5 :2005
- Le passeport en cours de validité (photocopie des pages comportant : l'identité, les validités)
- Un acte de naissance (pour les célibataires et les PACS)
- Si marié ET/OU enfants, le livret de famille ou un acte de naissance du conjoint et des enfants
- Si PACS : attestation du Tribunal d'Instance **de moins de 3 mois** indiquant que vous êtes liés par un PACS **ou** une copie intégrale de l'acte de naissance **de moins de trois mois** du partenaire, mentionnant le PACS **et documents justifiant de la communauté de vie depuis au moins un an sur le territoire français** : documents aux deux noms indiquant la même adresse par exemple : quittance de loyer, avis d'imposition ou déclaration de revenus, attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, documents de la Caisse d'allocation familiale, assurance complémentaire, factures (EDF, GDF, téléphone, etc.), bulletins de salaire, durant les 12 derniers mois pour chacune des 2 personnes)

DOMICILE (aucune adresse postale ne sera acceptée)

Vous êtes locataire :

- Le contrat de location **de moins de trois mois** (**et**, s'il n'est pas établi par une agence immobilière ou un syndic, joindre en plus la copie du titre de séjour ou la carte d'identité du propriétaire avec la dernière taxe foncière du logement loué) **ou** une facture (à votre nom) d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone **de moins de trois mois**

Vous êtes propriétaire :

- L'acte de propriété s'il date **de moins de trois mois** ou une facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone **de moins de trois mois**

Vous êtes hébergé :

- À l'hôtel : une attestation de l'hôtelier ou la facture du dernier mois
- Chez un hébergeant :
 - une attestation de l'hébergeant datée **de moins de trois mois**
 - une photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour de l'hébergeant
 - un justificatif de domicile datant **de moins de trois mois** de l'hébergeant (copie de l'acte de propriété ou relevé de taxe foncière ou d'habitation ou copie du contrat de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, de gaz, d'eau ou téléphone)

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

La présence de votre époux(se) muni(e) de sa pièce d'identité (original et copie) en vue de signer une déclaration sur l'honneur de communauté de vie

Produire tous justificatifs relatifs aux moyens dont dispose votre conjoint pour assurer votre prise en charge financière :

☞ **Si votre conjoint est scientifique**

- copie de la convention d'accueil établie par un organisme agréé
- Diplôme au moins équivalent au Master (traduit en français)
- Copie du titre de séjour de votre conjoint s'il s'agit d'un renouvellement
- Copie de votre titre de séjour s'il s'agit d'un renouvellement

☞ **Si votre conjoint est étudiant :**

- Justificatif de l'inscription dans un établissement d'enseignement pour y suivre à titre principal des études de votre conjoint
- Une déclaration sur l'honneur garantissant que votre conjoint dispose de ressources suffisantes